

Écoles-collèges : des résultats mitigés pour l'éducation prioritaire

Publié le 3 octobre 2025

🕒 5 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

Un collégien et un écolier sur cinq sont scolarisés en éducation prioritaire (EP). Classes dédoublées, pédagogies repensées, l'objectif est de réduire les inégalités. Pourtant, l'écart avec les autres élèves hors EP reste marqué, selon les derniers chiffres publiés par le ministère de l'éducation nationale.

L'éducation prioritaire est une politique publique mise en place à partir de 1982. Son objectif : "réduire l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales". Ce dispositif (<https://www.vie-publique.frhttps://www.education.gouv.fr/l-education-prioritaire-414237>) est analysé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) qui vient de mettre à jour en septembre 2025 ses statistiques.

Un dispositif en cohérence avec la politique de la ville

À la rentrée 2024, **près de 570 000 collégiens et plus d'un million d'écoliers** étaient répartis entre les **réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)** et les **réseaux d'éducation prioritaire (REP)**.

Quels sont ces réseaux ?

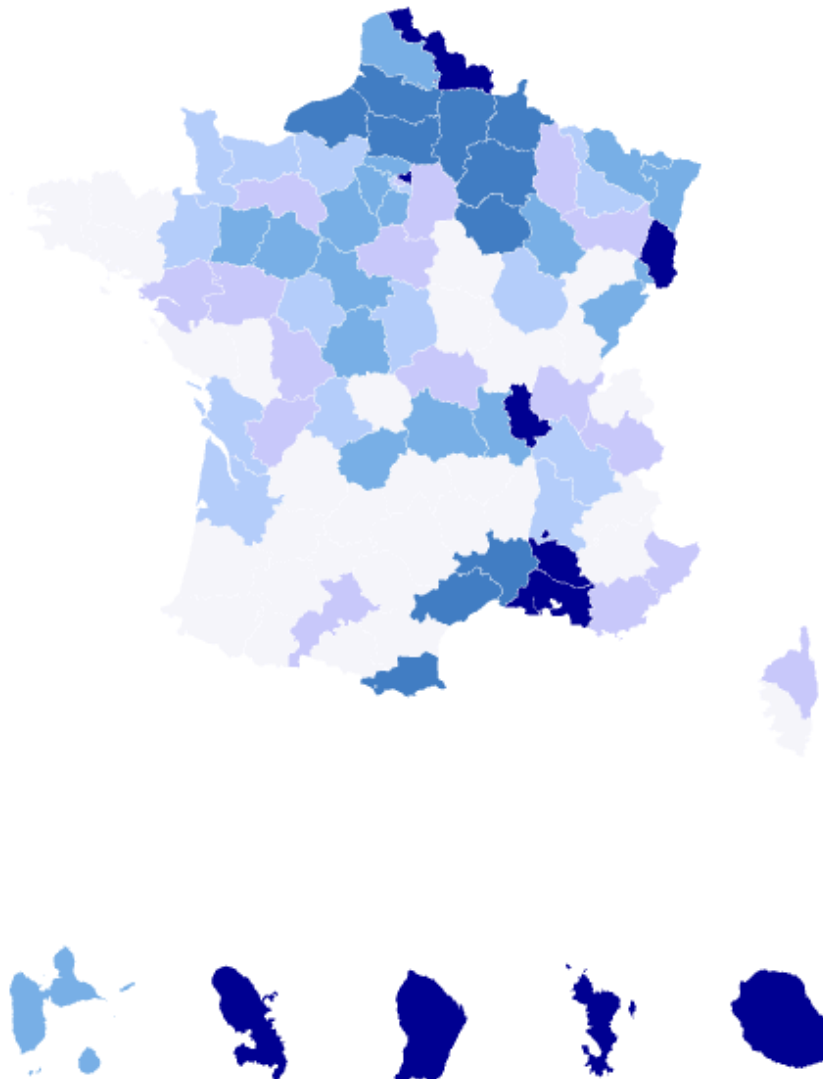
- les REP+ sont situés dans les quartiers, souvent populaires connaissant de grandes concentrations de difficultés sociales pouvant impacter fortement la réussite scolaire ;
- les REP sont plus mixtes socialement mais rencontrent également des difficultés sociales plus visibles que celles des collèges et des écoles situés hors de l'EP.

La répartition de ces établissements n'est pas uniforme sur le territoire français. **En Seine-Saint-Denis, 21% des collégiens du secteur public sont scolarisés en REP+**, une proportion qui atteint 27% à La Réunion, 41% à Mayotte et 96% en Guyane. À l'inverse, **31 départements, majoritairement ruraux, ne comptent aucun collège classé en REP+**.

Part de collégiens en REP+ à la rentrée 2023

En %

Aucun REP+ De 1 à 2,5 De 2,6 à 4,5 De 4,6 à 7,5 De 7,6 à 11 De 11,1 à 96



Champ : France, public.

Carte: Vie-publique.fr / DILA • Source: [DEPP, système d'information Scolarité, enquête dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire et Base centrale des établissements \(BCE\)](#) • [Télécharger les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

L'éducation prioritaire se concentre majoritairement sur les collégiens issus de milieux socialement défavorisés et recoupe en grande partie les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/295276-nouveaux-quartiers-prioritaires-qpv-queles-personnes-y-vivent>) . **Plus de six**

collégiens sur dix vivant dans un QPV fréquentent un collège d'éducation prioritaire, contre un peu plus d'un sur dix pour les collégiens hors QPV.

Les établissements REP+ accueillent sept élèves sur dix dont les parents sont ouvriers ou inactifs, et cette proportion est de 56% dans les REP contre 17% dans les collèges privés. De plus, **83% des collèges REP+ comptent au moins 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée**, contre 32% pour les REP, 2% pour les collèges publics hors EP et moins de 1% pour les collèges privés sous contrat.

Des pratiques pédagogiques différentes

L'éducation prioritaire agit sur l'apprentissage à travers plusieurs mesures :

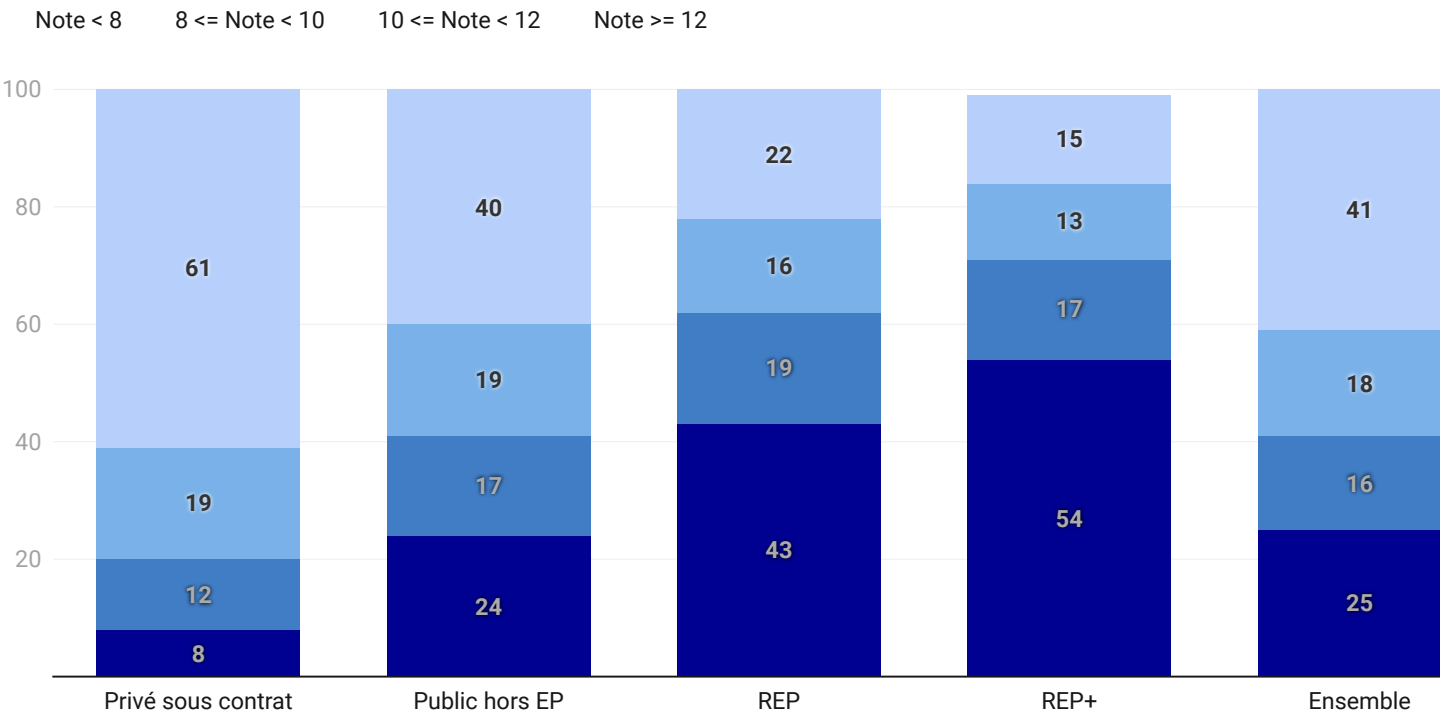
- **dédoubllement des classes** : en REP+, la taille des classes de CP est passée de 21,7 à 12,7 élèves entre 2015 et 2024, avec des progrès constatés en français et en mathématiques au cours de leurs deux premières années d'enseignement élémentaire ;
- **activités collaboratives** : les enseignants y pratiquent davantage le co-enseignement et les séances collectives (+20 points entre 2013 et 2018). En EP, 48% des enseignants déclarent participer à des activités organisées pour plusieurs classes contre 28% en moyenne pour l'ensemble des enseignants ;
- **prise en compte de l'individualité** : les enseignants travaillent plus l'expression orale (lecture expressive, débats) et adaptent davantage leurs pratiques aux élèves en difficulté, grâce à une meilleure connaissance et prise en compte de l'hétérogénéité des niveaux d'une classe ;
- **offre de formation plus diversifiée** : les collèges en EP proposent davantage de dispositifs (Segpa (<https://www.vie-publique.frhttps://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32752>), ULIS (<https://www.vie-publique.frhttps://www.monparcours handicap.gouv.fr/scolarite/quest-ce-quune-ulis-unite-localisee-pour-linclusion-scolaire>), UPE2A (<https://www.vie-publique.frhttps://www.education.gouv.fr/enseignante-en-unite-pedagogique-pour-eleves-allophones-arrivants-upe2a-416374>), sections sportives ou linguistiques, options artistiques ou langues anciennes). À la rentrée 2024, 65% des collèges REP + disposaient d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A), contre seulement 17% des collèges publics hors EP.

Mais des écarts de niveaux persistants

Malgré les dispositifs et pratiques pédagogiques mis en place, les écarts de niveau restent présents. À la session 2024 du brevet, seulement 28% des élèves des collèges REP+ et 38% de ceux des REP ont obtenu une moyenne supérieure à 10/20 aux épreuves écrites, contre 59% dans les collèges publics hors EP. En prenant en compte le socle commun (<https://www.vie-publique.frhttps://www.education.gouv.fr/le-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-de-culture-12512>) et l'épreuve orale, les écarts se réduisent : **74% des élèves REP+, 77% des REP et 87% des élèves hors EP ont obtenu le DNB en série générale.** Ces résultats doivent cependant être replacés dans le contexte de l'écart du niveau initial des élèves, précise la DEPP.

Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du DNB en juin 2024

En %



Champ : France, secteurs public et privé sous contrat, élèves de 3ème présent au DNB
Lecture : Dans les collèges en REP+, 54 % des élèves ont eu strictement moins de 8 sur 20 aux épreuves écrites du DNB à la session de juin 2024, contre 43 % des élèves des collèges en REP, 24 % des élèves des collèges publics hors EP, 8 % des élèves des collèges privés sous contrat et 25 % de l'ensemble des élèves.
Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: DEPP, Système d'information Cyclades • Télécharger les données • Créé avec Datawrapper

Selon la DEPP, les collégiens scolarisés en éducation prioritaire poursuivent moins souvent leurs études en seconde générale et technologique (GT) après la troisième. Ainsi, à la rentrée 2024, 52% des élèves en REP+ et 58% des élèves en REP entrent en seconde GT, contre 64% des élèves issus d'un collège public hors EP. D'ailleurs, les élèves des collèges REP et REP+ choisissent plus souvent la seconde professionnelle ou le CAP sous statut scolaire.

Malgré tout, les tendances à l'orientation en seconde GT en EP augmentent, (62%) même si elles sont moindres, par rapport aux établissements hors EP ou privés.

Rapport

L'éducation prioritaire, une politique publique à repenser (<https://www.vie-publique.fr/rapport/298465-leducation-prioritaire-une-politique-publique-repenser>)

7 mai 2025